



Spécialités : Toutes

Prise en charge des soins pour les réfugiés Ukrainiens

05/04/2022



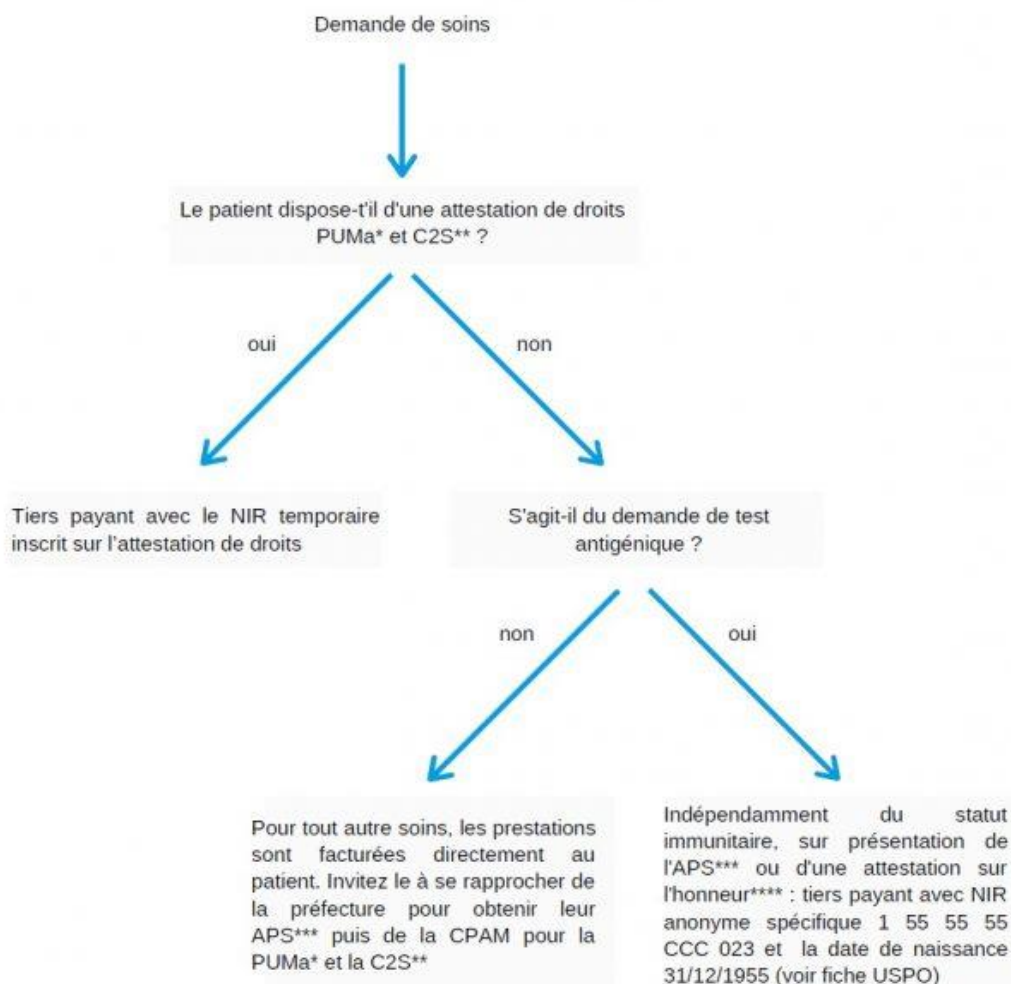
RÉFUGIÉS UKRAINIENS



PRISE EN CHARGE DES SOINS - 23.03.2021

Règlementaire

Compte tenu de la situation actuelle en Ukraine, l'Union européenne a activé le dispositif de protection temporaire pour les réfugiés ukrainiens. En France, cette autorisation provisoire se traduit la manière suivante :



En cas de soins urgents, réorienter le patient vers un établissement de santé

*Protection Universelle Maladie **Complémentaire Santé Solidaire ***Autorisation Provisoire de Séjour **** https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/Attestation_honneur_ressortissant_francais.pdf



- [Prise en charge des soins pour les réfugiés Ukrainiens](#)
- [Attestation sur l'honneur pour les ressortissants Français](#)